

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Troisième session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 22 - 26 octobre 2001

NOTES D'INFORMATION

INSTRUMENTS DE PROGRAMMATION DU PAM



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.3/2001/INF/20
19 octobre 2001
ORIGINAL: ANGLAIS

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

CONTEXTE

1. À sa première session de 2001 (février), le Conseil d'administration a recommandé que le problème complexe de l'utilisation de différents instruments de développement, de secours et d'aide d'urgence à un pays donné, notamment en période de crise, fasse l'objet d'un examen plus approfondi. Les délégués ont souligné que l'existence de documents distincts les conduisait à penser, peut-être à tort admettaient-ils, que les activités humanitaires et de développement pouvaient ne pas être étroitement coordonnées. Ils voulaient donc savoir comment un programme de pays, une intervention prolongée de secours et de redressement (IPSR), et une opération d'urgence se renforçaient les uns les autres et étaient synchronisés dans un pays donné. Le 10 septembre, le présent document a été soumis au Bureau du Conseil d'administration, qui a demandé au Secrétariat de le distribuer à la troisième session ordinaire du Conseil en octobre 2001.

LE PROBLEME

2. Les documents relatifs à un schéma de stratégie de pays (SSP), à un programme de pays, à un projet de développement ou à une IPSR dans un pays donné peuvent être présentés pour approbation à différentes sessions du Conseil d'administration. Lors de la présentation de ces documents, les délégués souhaitent avoir un exposé clair de la situation et un rappel des liens opérationnels existant entre les différentes opérations du PAM, ainsi que de l'application des instruments de programmation, notamment pour les pays en crise.

REPONSE

3. Pour toutes les opérations du PAM des informations doivent être fournies sur les problèmes spécifiques du pays, l'accent étant mis sur l'analyse de la sécurité alimentaire et le rôle de l'aide alimentaire. Les documents du PAM présentant le SSP et le programme de pays doivent mentionner les relations avec le Bilan commun de pays des Nations Unies et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement

Le schéma de stratégie de pays

4. Le SSP est essentiellement un document de *stratégie* qui analyse les problèmes de sécurité alimentaire d'un pays et les obstacles au développement constitués par l'insécurité alimentaire. Il présente en outre un plan général d'intervention que le PAM pourrait exécuter face à ces problèmes, soulignant les avantages particuliers que présente l'aide alimentaire. Il fait explicitement référence à toute situation de crise existant dans le pays et aux différentes interventions du PAM, du gouvernement et d'autres institutions des Nations Unies et autres partenaires. Le SSP est présenté au Conseil d'administration pour information et orientation.



Instruments de programmation

5. Le PAM met ensuite en œuvre un ou plusieurs instruments de *programmation*, en fonction des besoins spécifiques du pays:
 - **Programme de pays:** Le **programme de pays** est constitué par les mesures préparées par le PAM pour atteindre les objectifs stratégiques communs au pays bénéficiaire, au PAM et à d'autres partenaires fournissant une aide. Un **programme de pays** est toujours précédé d'un SSP et présenté au Conseil d'administration pour approbation.
 - **Projet de développement:** Des projets de développement sont préparés et soumis pour approbation dans le cas de pays où des situations d'urgence complexes durent depuis longtemps, ou dans lesquels le cadre de l'intervention du PAM est limité et où le faible niveau de son aide au développement ne justifie pas la préparation d'un programme de pays. Le programme de pays ou le projet de développement représentant une valeur alimentaire supérieure à 3 millions de dollars est présenté au Conseil d'administration pour approbation. Le Conseil a délégué le pouvoir d'approbation au Directeur exécutif dans le cas de projets de développement représentant une valeur alimentaire inférieure à 3 millions de dollars. Le Directeur exécutif fait rapport au Conseil sur les approbations effectuées dans le cadre de cette délégation.
 - **Intervention prolongée de secours et de redressement:** L'IPSR a pour but de secourir les ménages et d'aider à rétablir et à stabiliser leurs moyens de subsistance et leur sécurité alimentaire; elle convient particulièrement bien aux situations de stabilité relative, lorsque l'aide alimentaire peut être ciblée avec plus de précision. On peut y recourir notamment dans les situations de déplacement de populations à l'intérieur du pays et dans les situations de réfugiés qui perdurent et y introduire des activités conçues pour créer un certain degré d'autonomie.
 - **Opération d'urgence:** Une opération d'urgence est entreprise à la demande d'un gouvernement ou, dans des situations spéciales, à la demande du Secrétaire général des Nations Unies, quand la population d'un pays est victime d'une situation d'urgence causée par des catastrophes naturelles ou dues à l'homme, et quand il est établi que cette population a besoin de l'aide alimentaire du PAM, laquelle ne peut être fournie au moyen de ressources antérieurement approuvées pour un projet, une activité ou une opération du PAM en cours.
6. Les projets de développement et les IPSR sont présentés au Conseil d'administration pour approbation si leur valeur alimentaire est supérieure à 3 millions de dollars. Dans le cas de projets de développement, d'IPSR et d'opérations d'urgence d'une valeur alimentaire inférieure à 3 millions de dollars, le Conseil a délégué le pouvoir d'approbation au Directeur exécutif, qui fait rapport au Conseil sur l'utilisation de ce pouvoir. Si la valeur alimentaire d'une opération d'urgence dépasse 3 millions de dollars, elle est approuvée conjointement par le Directeur exécutif du PAM et par le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).
7. Le programme de pays, l'IPSR et l'opération d'urgence visent des groupes de gens présentant des besoins différents sur des périodes variables, dans un pays donné. Dans tous les cas le but est d'assurer la sécurité alimentaire. Un processus d'approbation particulier est prévu pour chaque instrument de programmation, ce qui permet au PAM de faire face à des besoins variables sans compromettre les engagements à l'égard de projets/programmes déjà approuvés.



CONCLUSION

8. En étroite collaboration avec les autorités gouvernementales de son pays d'affectation, le Directeur de pays du PAM est responsable d'assurer la synchronisation de diverses opérations du PAM dans le pays. Lorsqu'il présentera un SSP, un programme de pays ou une IPSR au Conseil d'administration, le Directeur de pays fournira une mise à jour complète sur la situation alimentaire dans le pays, soulignant les relations de chaque opération du PAM avec d'autres opérations menées dans le pays.

